

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

David GALTIER représenté par Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN représenté par Christian BURLE - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-012-12786/22/BM

■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la ville au titre de l'année 2022

35219

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2023 par délibération du bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2023, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé en octobre 2021 par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont détaillées ci-après et bénéficient de cofinancements.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 66 057 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

Sur le Territoire du Grand Centre-ville, il est proposé de soutenir six structures :

L'Association des Parents d'Elèves Groupe Scolaire - Les minots du Parc Bellevue est installée au sein de l'école élémentaire dans le troisième arrondissement. Elle a pour objet de participer à la vie de l'école et de représenter l'ensemble des parents d'élèves auprès du corps enseignant, des autorités académiques, des collectivités locales. Elle fait le lien et facilite les rapports entre l'établissement, les parents, l'équipe pédagogique et les acteurs du quartier.

L'association développe des activités festives, culturelles et sportives à l'intention des élèves, de leurs familles, des habitants avec les partenaires. L'école prête gracieusement du matériel et lui met à disposition un local. Afin d'être autonome, elle a besoin de s'équiper en mobilier, matériel informatique et matériel sportif.

Le projet investissement consiste en l'acquisition de mobilier (bureaux, chaises, armoires, caissons...) et matériel informatique (ordinateurs, imprimante...) et sportif (table de ping-pong...)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 3 675 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 1 469 euros
Ville de Marseille : 1 471 euros
Autofinancement : 735 euros

La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque gère la Maison Pour Tous / Centre Social Kléber. Cet équipement social est situé dans le troisième arrondissement de Marseille. Ouvert à tous les habitants, c'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'initiatives et de convivialité. La structure a pour mission de développer des actions en direction des habitants du quartier et favoriser les interactions entre les différentes communautés.

Le développement et l'évolution du « numérique » est une problématique pour les habitants. Ils ne disposent pas, pour la plupart, d'ordinateur et réalisent les démarches sur des smartphones et/ou tablettes. Il est donc essentiel de travailler sur cette modification d'usage (formation des personnels et matériel à disposition...). Pour se faire, l'établissement a effectué des travaux d'agrandissement et s'est doté deux salles informatiques.

Le projet investissement consiste en l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs, écrans et tablettes...) afin d'offrir aux habitants des espaces équipés en matériels adaptés.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 21 234 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 8 357 euros
Ville de Marseille : 8 630 euros
Autofinancement : 4 247 euros

L'association La Massabielle a lancé en juillet 2021 d'importants travaux de réhabilitation de La Source, son établissement de La Belle de Mai ouvert en 2018. Ces travaux sont une réponse à la demande grandissante des habitants de ce quartier où un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Autour d'une équipe de salariés et de volontaires, la Source a pour objectif de favoriser les liens sociaux entre les habitants du quartier.

Lieu d'accueil, l'association organise de multiples activités pédagogiques (aide aux devoirs et à la parentalité, séjours), sportives et culturelles (sorties, musique) pour tous les publics.

La fin des travaux qui concernent les salles de classe, d'activités et de réunion, du bureau, le foyer d'accueil et de convivialité (cuisine) est prévue pour octobre 2022. La rénovation et la mise aux normes des locaux permettront d'augmenter significativement la qualité et la capacité d'accueil. L'association Massabielle cherche à équiper en matériel et en mobilier ces locaux neufs.

Le projet investissement consiste en l'acquisition de matériel électroménager (fours, table, hotte, cuve, mitigeur, portes, plan de travail...) et mobilier de cuisine (meuble haut et bas, caissons tiroirs, du mobilier (chaises, fauteuil de bureau, table, caissons, armoires, bureaux...) pour mener des ateliers éducatifs partagé avec le foyer d'accueil et les habitants, de mobilier et équipements pour les salles de classe et les bureaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 20 376 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 8 299 euros

Ville de Marseille : 8 002 euros

Autofinancement : 4 075 euros

L'association Les Marmit(h)heureuses est hébergée au sein du tiers-lieux culinaire et populaire la Marmite Joyeuse. Elle y mène des actions sociales et d'insertion en utilisant la cuisine, la salle de restauration et le matériel de l'entreprise. Une convention mise à disposition gratuite entre les deux structures est signée.

Aujourd'hui cette mutualisation de matériel pose des difficultés en terme de répartition et d'utilisation du matériel.

L'association disposera d'un espace supplémentaire de 15m² de réserve et de rayonnage pour y ranger le matériel.

De plus, l'association a besoin d'équiper les salariés qui utilisent leur propre matériel informatique et les bénévoles et des volontaires en service civique qui ont besoin de communiquer (création de supports) avec les bénéficiaires.

Le projet investissement consiste en l'acquisition de matériel informatique (ordinateur et photocopieur...), de rangement (rayonnage, conteneur isotherme, caisses...) et matériel électroménager (plaque induction...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 8 529 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 3 412 euros

Ville de Marseille : 3 411 euros

Autofinancement : 1 706 euros

L'association Film Flamme apporte un soutien aux films de création et aux démarches d'auteurs. Lieu de recherche dans le domaine du cinéma, elle se nourrit d'échanges et de pratique d'ateliers de création cinématographique avec les habitants du quartier.

Il y a quelques années, la pellicule « 16mm » proposait la qualité optimum pour les films d'ateliers 1996-2016. Aujourd'hui, le geste se renouvelle et se réinvente avec les jeunes cinéastes qui ont intégré l'association et poursuivent ces ateliers en numérique avec les habitants du quartier.

L'objectif est d'actualiser et de compléter le matériel technique utilisé. Ce matériel semi-professionnel a été sélectionné ici pour être léger, solide et facilement utilisable par le public amateur.

Le projet investissement consiste en l'acquisition de matériel audiovisuel (caméra numérique, objectif, trépied, micro, adaptateur, perche etc.) et numérique (enregistreur etc.)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 7 089 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 5 671 euros

Autofinancement : 1 418 euros

Le Collectif Boxe Massalia est une association sportive située au cœur du quartier du Panier dans le deuxième arrondissement au sein du Centre d'Animation et de Loisirs du Refuge. Elle propose des cours de boxe anglaise (loisir et compétition) aux habitants et des cours de musculation pour les adultes.

Le ring de boxe actuel est vétuste et n'est pas aux normes fédérales. Il est nécessaire pour l'organisation de compétition officielle de boxe anglaise. L'association a également besoin de sacs de frappe pour les entraînements.

Le projet investissement consiste en l'acquisition de matériel sportif (ring de boxe, sacs de frappe...) et matériel audiovisuel (camera...) et de sonorisation (enceinte...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 6 800 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 2 720 euros
Ville de Marseille : 2 720 euros
Autofinancement : 1 360 euros

Sur le Territoire de Grand Sud Huveaune, il est proposé de soutenir trois structures :

L'association « Les Muses Urbaines » est née de la rencontre d'habitants, de sociologues, d'artistes, d'historiens et de personnalités issues du monde de la Culture, de l'Éducation et des Sciences.

Elle a engagé un processus d'expérimentations portant sur l'histoire et la mémoire des grands ensembles et du logement social sous toutes ses formes ainsi que leurs mutations à Marseille, en particulier dans le quartier d'Air Bel qui va prochainement vivre une transformation urbaine. Cela se traduit par la mise en place d'actions avec les habitants afin de les impliquer dans les changements de leur cadre de vie (balades urbaines, ateliers artistiques, supports audio et vidéos, visites virtuelles, collecte de photos et récits, traitements d'archives...), qui à termes seront exposés, valorisés au sein d'un espace muséal social urbain et citoyen.

L'association souhaite s'équiper afin de produire ses propres supports et équiper mais aussi former les bénévoles à la photo ou encore la vidéo (formation captation, post-production et montage numériques).

Le projet investissement consiste en l'acquisition de matériel audiovisuel, photographique et numérique (dictaphone, caméra, casque, appareil photo, vidéoprojecteur, ordinateur avec écran...) et une armoire forte pour sécuriser le tout.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 11 695 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 3 866 euros
Ville de Marseille : 5 490 euros
Autofinancement : 2 339 euros

L'association La Forêt en Papier est une association créée pour promouvoir le plaisir du livre et de la lecture chez l'enfant comme chez l'adulte. Elle organise des ateliers, des événements et des formations. Elle mène un projet « Lire dans le Grand Sud Huveaune » qui est construit en partenariat avec les associations de quartier, les centres sociaux, les écoles, les bibliothèques et les structures culturelles de proximité.

Le projet s'inscrit dans la prévention de l'illettrisme en suscitant des rencontres entre l'enfant et le livre dès le plus jeune âge. Ses actions s'adressent également aux adultes (familles, animateurs, bibliothécaires...) car leur implication est fondamentale dans l'apprentissage de la lecture.

Pour le déploiement de cette action, l'association souhaite créer un dispositif mobile, facilement déplaçable et aménagé en une bibliothèque de rue avec un espace d'atelier et espace d'exposition. Il permettra d'investir des espaces publics (jardins, bas d'immeubles...), des lieux partenaires (écoles, centres sociaux, centre de loisir...).

Le projet investissement consiste en la construction de modules mobiles : surface de travail, caisses de rangements et de transport et systèmes d'affichage.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 5 960 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 2 384 euros
Ville de Marseille : 2 384 euros
Autofinancement : 1 192 euros

La Jeunesse d'Air Bel est une association créée en juin 2019. Son objectif est de proposer des animations et des temps de convivialité aux collégiens habitant le quartier, d'attiser leur curiosité et leur permettre de découvrir de nouveaux environnements. En effet, le quartier subit un réseau de stupéfiants important, qui attire même les plus jeunes, en situation de précarité ou de fragilité. Avec le soutien des partenaires locaux (ADDAP, Acelem, associations de locataires, Muses Urbaines, centre social...), l'association souhaite proposer une autre alternative à cette jeunesse qui peut être amenée à intégrer le réseau. Elle organise des animations sur le quartier mais également des sorties extérieures (sorties, séjours...) et des actions solidaires et citoyennes (distribution de colis, ramassage de déchets...). Le bailleur Logirem s'engage à mettre à disposition de l'association un local qui permettra d'accueillir les jeunes dans un espace convivial afin d'effectuer de démarches administratives, proposer des ciné-débats, préparer les actions.

Le projet investissement consiste à acquérir du matériel électroménager (congélateur, vitrine réfrigérée...), du matériel informatique (imprimante, ordinateurs...) et audiovisuel (télévision...) pour équiper ce local.

L'attribution de la subvention est conditionnée à la signature de la convention de mise à disposition.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 5 118 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 1 794 euros
Ville de Marseille : 2 300 euros
Autofinancement : 1 024 euros

Sur le Territoire de Nord Est 14, il est proposé de soutenir deux structures :

L'Association Provence Femmes Médiation Médias est située dans le 14ème arrondissement (Canet). Elle a pour objectif d'encourager et de développer les échanges au quotidien entre les différentes communautés culturelles marseillaises. Elle accueille du public pour des ateliers et des temps conviviaux au sein du local mis à disposition par la maison des associations. Elle anime un studio de radio (enregistrement d'émissions radios) avec les habitants valorisation d'événements (Olympiades, Cité éducative...). Elle travaille avec des jeunes qui veulent apprendre à réaliser des prises de sons, de vue et des montages et se perfectionner dans la réalisation et le montage de vidéos, d'émissions de radio, de la prise de son et d'images. Elle a donc besoin de matériel informatique et numérique de qualité qui permet de réaliser ses projets.

Elle dispose également d'un local mis à disposition du Bailleur Habitat Marseille Provence qui a besoin d'être équipé.

Le projet investissement consiste en l'acquisition de mobilier (tables, chaises...), de matériel informatique (ordinateurs, projecteurs...), audiovisuel (caméras) et de radio (micro, trépieds...)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 8 823 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 2 058 euros
Ville de Marseille : 5 000 euros
Autofinancement : 1 765 euros

L'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations gère le Centre Social des Flamants qui est situé dans le 14^{ème} arrondissement. Le Centre Social développe des activités sur les secteurs famille, enfance, jeunesse.

Depuis 2017, il mène un projet en direction des seniors suite au vieillissement de la population. Afin de rompre l'isolement, le centre souhaite répondre à leur demande de « sortir » du quartier. Mais les transports en commun sont peu accessibles et peu commodes pour ce public non véhiculé.

Le Centre Social ne possède pas de véhicule de transport de personnes et pour tout déplacement dans le cadre de ses activités, il a recours à des locations. L'objectif de cette opération est de se doter d'un moyen de transport permettant une souplesse dans les déplacements.

Le projet investissement consiste à acquérir un véhicule de type minibus 9 places.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 36 000 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 10 000 euros
Ville de Marseille : 17 710 euros
Autofinancement : 8 290 euros

Sur le territoire Nord Littoral Est, il est proposé de soutenir trois structures.

L'Amicale des Jeunes de la Cabucelle a pour but de favoriser l'autonomie des populations et des associations locales, d'organiser des manifestations à caractère culturel, sportif, social et loisirs en direction de tous publics (enfants, jeunes et adultes issus du quartier).

Elle mobilise de nombreux jeunes et propose un programme diversifié (soutien scolaire, activités sportives et ludiques, sorties, ateliers culinaires, aide humanitaire etc.).

L'association gère et entretient un jardin (rue Denis Papin situé en face du local) mis à disposition par la mairie de secteur dans lequel elle propose des activités (fête, réunion). Elle souhaite équiper ce lieu de convivialité afin d'améliorer l'accueil des habitants.

Le projet investissement consiste à acquérir de mobilier (tables, chaises, abri de jardin...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 8 061 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 3 796 euros
Ville de Marseille : 2 653 euros
Autofinancement : 1 612 euros

L'association Collectif Vélos en Ville a pour objet la promotion du vélo et des transports alternatifs à la voiture sur l'aire de Aix-Marseille-Métropole. L'association propose plusieurs types de services comme l'atelier solidaire et participatif de réparation de vélo ouvert. Fondé sur le principe de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire, c'est un lieu d'apprentissage et d'échange entre les adhérents et les bénévoles de l'association, siège d'une grande mixité intergénérationnelle et culturelle.

Dans les quartiers du Nord de la ville, la pratique du vélo est peu développée et se confronte à des obstacles tels que la topographie vallonnée, les aménagements et lieux de stationnement saturés, la distance avec les commodités du quotidien.

L'objectif est de permettre aux divers publics de pratiquer en sécurité. L'investissement dans une flotte de vélos techniquement adaptés est une condition nécessaire. Le projet se déroulera à la Cité des Arts de la Rue avec lequel une convention est établie.

Le projet investissement consiste à acquérir du matériel sportif : des vélos, des casques et des pédales pliantes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 5 581 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 2 232 euros
Ville de Marseille : 2 232 euros
Autofinancement : 1 117 euros

L'Association Sportive et Culturelle de la Delorme est située dans le 15ème arrondissement de Marseille (Bassens). Elle développe la pratique du football et met en place des activités de loisirs pendant les vacances scolaires.

Elle accompagne les habitants qui rencontrent des problèmes divers et assure le transport des personnes non véhiculées qui ont besoin de se rendre dans les institutions (démarches administratives, de mobilité pour faire les courses, aller chez le médecin...).

Le véhicule de l'association indispensable aux activités de l'association est très vétuste et nécessite un remplacement.

Le projet investissement consiste à acquérir un véhicule de type minibus 9 places pour accompagner les différents publics dans leurs activités quotidiennes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 36 435 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 10 000 euros
Ville de Marseille : 17 000 euros
Autofinancement : 9 435 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier métropolitain ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain ;
- La délibération n°HPV 011-504/21/CT du 13 décembre 2021 portant création et affectation de l'opération d'investissement n°2022100700 « Financement investissements Politique de la Ville - Phase 2 ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les subventions aux organismes et associations suivants :

Sur la commune de Marseille :

- Association des Parents d'Elèves GS - Les Minots du Parc Bellevue : 1 469 euros
- La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque : 8 357 euros
- Association La Massabielle : 8 299 euros
- Association Les Marmit(h)heureuses : 3 412 euros
- Association Film Flamme : 5 671 euros
- Association Les Muses Urbaines : 3 866 euros
- Le Collectif Boxe Massalia : 2 720 euros
- Association La Forêt en Papier : 2 384 euros
- La Jeunesse d'Air Bel d'Air Bel : 1 794 euros
- Association Provence Femmes Médiation Médias : 2 058 euros
- Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations : 10 000 euros
- Amicale des Jeunes de la Cabucelle : 3 796 euros
- Association Collectif Vélos en Ville : 2 232 euros
- Association Sportive et Culturelle de la Delorme : 10 000 euros

Article 2 :

Est approuvé le modèle de convention ci-annexé, relatif à l'octroi de la subvention, rappelant le descriptif des projets et permettant de définir les modalités de paiement pour les organismes et associations susvisés.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions à venir.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 66 057 euros, sont inscrits au budget de liquidation transitoire 1 – Sous-politique E110 - Opération 2018105800 - Chapitre 4581191007 - Nature 20422 – Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ